Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240923-2024D96-DE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2023

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240923-2024D96-DE

I. Présentation générale du service 2
1. Le territoire desservi 2
2. L'organisation générale du service Gestion et Valorisation des déchets 2
3. Les moyens humains 3
4. Les principaux investissements en 2023 3
II. La prévention des déchets 3
1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 3
2. Les actions de prévention menées en 2023 4
3. La mise en place des sacs jaunes numérotées 6
III. La collecte des déchets : organisation 6
1. Organisation de la collecte en porte à porte 6
2. Organisation de la collecte en point d'apport volontaire 7
3. Les déchèteries 8
4. Les équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire 10
IV. La collecte des déchets : bilan des tonnages 11
1. Les données générales 11
2. Les ordures ménagères (en tonnage et en kg/hab) 11
3. La collecte sélective 12
4. La collecte en déchèterie 13
5. La collecte des textiles, linges, chaussures (TLC) 14
6. Bilan : répartition par type de déchets et comparaison aux données départementales 15
V. Le traitement des déchets 15
1. Les sites de traitement 15
2. Les tonnages du territoire traités en centre d'enfouissement (site de Sainte Flaive Les Loups) 16
I. Les modalités d'exploitation 17
1. L'organisation du service 17
2. Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises 17
II. Le coût du service et son financement 18
1. Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service et aux investissements 18
2. La nature des charges et des produits de fonctionnement 19
3. Le financement du service 20

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240923-2024D96-DE

PARTIE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. Présentation générale du service

1. Le territoire desservi

La Communauté de communes de Vie et Boulogne est constituée de 15 communes :

Population légale 2023 :
46 780 habitants

Population DGF 2023 :
47 424 habitants

2. L'organisation générale du service Gestion et Valorisation des déchets

La Communauté de communes dispose de la compétence collecte uniquement. La compétence traitement des déchets est transférée au syndicat départemental de traitement TRIVALIS depuis le 1er janvier 2003.

		Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre	Déchèterie
Compétence CCVB	Mode de gestion de la collecte	Prestation	Prestation	Prestation	Prestation	Régie
	Mode de collecte	Porte à porte	Porte à porte	Apport volontaire	Apport volontaire	6 déchèteries
		Apport volontaire				
Compétence TRIVALIS	Transfert	Centre de transfert départemental de la Ferrière	Centre de tri départemental Vendée Tri	Centre de tri départemental Vendée Tri	Centre de tri départemental Vendée Tri	Géré par le syndicat
	Traitement / valorisation	TMB de Trivalandes	Filières de recyclage	Filière de recyclage papier	Filière de recyclage verre	Filières de recyclage et de traitement

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240923-2024D96-DE

3. Les moyens humains

En 2023, le service se compose de :

- 1 responsable de service
- 1 agent technique pour le suivi de l'installation et la réparation des bacs roulants, distribution des cartons de sacs jaunes numérotées sur les différents sites, réparation des colonnes enterrées,
- 2.5 agents administratifs pour le suivi du fichier abonnés et relation usagers
- 1 agent en charge de la prévention des déchets
- 12 agents de déchèterie

4. Les principaux investissements en 2023

En 2023, la Communauté de communes Vie et Boulogne a engagé comme investissement :

- La construction d'une nouvelle déchèterie intercommunale sur la commune d'Aizenay
- L'achat de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte
- L'achat de composteurs
- L'achat de colonnes aériennes pour la collecte du verre et du papier.

II. La prévention des déchets

1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Depuis 2010, la production totale de déchets diminue de 2% malgré **une réduction de 46% des ordures ménagères**.

La mise en place de la redevance incitative en 2020 a renforcé le report de tonnages de déchets vers la collecte sélective et les déchèteries, au regard de la performance des tonnages des ordures ménagères.

Indice de réduction	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 2010-2023
Ordures ménagères	100	98	96	93	92	90	88	82	81	72	59	58	56	54	-46%
Collecte sélective	100	101	98	98	98	98	97	97	93	114	121	125	120	117	17%
Total OMA	100	99	96	94	94	93	91	89	90	86	80	83	77	75	-25%
Déchèteries	100	119	113	103	112	118	113	123	122	125	114	141	123	123	23%
TOTAL DECHETS	100	109	105	98	103	105	102	105	105	104	96	109	99	98	-2%

L'indice de réduction des déchets est calculé comme suit :

- *Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100*
- *L'indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.*

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240923-2024D96-DE

2. Les actions de prévention menées en 2023

Dans le cadre de son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, la Communauté de communes réalise différentes actions auprès des usagers du territoire dans un objectif constant de sensibilisation à la prévention des déchets.

a. Compostage et tri à la source des biodéchets

Mise à disposition de composteurs individuels :

La Communauté de communes Vie et Boulogne met à disposition gratuitement des composteurs en plastique. **En 2023, 580 composteurs ont été distribués.**

Dans le cadre de l'évènement Aiz'net, une remise de composteurs a été organisée par la commune (le 24 septembre). **Plus de 50 composteurs ont été distribués**.

Etude de faisabilité relative au déploiement d'un dispositif de tri à la source des biodéchets :

La loi AGEC, du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023, pour tous les professionnels et les particuliers. Il appartient à chaque collectivité de définir des solutions techniques de compostage de proximité et / ou de collecte séparée des biodéchets adaptées à son territoire.

En 2023, Trivalis a missionné plusieurs bureaux d'études pour accompagner les collectivités vendéennes dans la mise en place de cette nouvelle réglementation. C'est le bureau d'études CEREG qui a été missionné pour Vie et Boulogne. L'étude a été menée en 2 phases successives : une phase de diagnostic puis une phase d'étude des scénarii envisageables.

Après ajustements des données, le scénario retenu priorise et favorise le déploiement sur 5 ans :

- du compostage individuel
- du compostage partagé (de quartier et de résidence)
- du compostage autonome en établissement (pour la restauration collective en école, en Ephad).

b. Le Défi familles « presque zéro déchet »

L'objectif de ce défi est sensibliser les habitants du terrioire aux écogestes et aux modes de consommation responsable, permettant de réduire voire de supprimer des déchets produits à la maison, au travail, à l'école. Ce défi a démarré en novembre 2022 pour se terminer en avril 2023.

Les 13 familles participantes ont mis en pratique des gestes simples du quotidien afin de réduire leurs déchets. Pour évaluer leurs progrès, des pesées ont été réalisées. Des ateliers et visites ont été proposés sur la durée du défi.

Bilan des pesées (sur 5 mois) :

- 150 kg d'ordures ménagères évitées (diminution de 27%)
- 100 kg d'emballages évités (diminution de 23%)
- 30 kg d'emballages en verre évités (diminution de 24%)
- 10 kg de papiers évités (diminution de 22%)

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240923-2024D96-DE

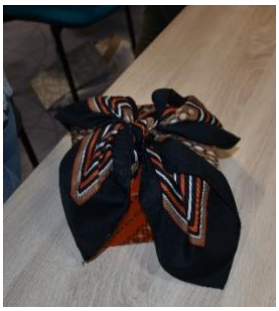

Bilan des animations :

- 14 animations : 9 ateliers pratiques et 5 visites de sites
- Taux de participation aux animations de plus 40%
- 10 partenaires locaux sollicités (en Vendée et Loire Atlantique

c. Animations scolaires, visites de sites et sensibilisation aux déchets

Animations scolaires

Dans le cadre d'une convention, Trivalis propose de mettre partiellement à disposition le service des ambassadeurs du tri notamment pour des missions de sensibilisation auprès des publics (établissements scolaires, EHPAD, évènements…). En complément, des animations sont proposées pour les maternelles et réalisées par l'animatrice de prévention.

Au total, 67 interventions pédagogiques dans 10 établissements du territoire (47 classes, soit 1093 élèves sensibilisés) :

- 53 interventions pédagogiques réalisées par Trivalis (34 classes, 802 élèves sensibilisés).
- 14 interventions réalisées par l'animatrice de prévention (13 classes, 290 élèves sensibilisés).

Visites de sites

En complément des animations pédagogiques, Trivalis propose des visites de sites pour les scolaires et le grand public au centre de tri Vendée TRI et à Trivalandes (**usine de tri-compostage).**

En 2023, 19 visites ont été organisées à Vendée TRI, soit plus de 500 visiteurs en provenance de Vie et Boulogne :

- 16 visites scolaires ; 468 élèves
- 3 visites grand public ; 38 visiteurs

Sensibilisation aux déchets

La CCVB a participé à plusieurs évènements organisés sur le territoire :

- **Le festival Libellule**, le samedi 10 juin, organisé tous les ans à Saint Denis-la-Chevasse, avec un stand de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets tenu par l'animatrice de prévention (50 participants).

- **L'évènement itinérance « En'vie de Nature »,** le dimanche 18 juin, organisé par le service tourisme (20 participants-mauvais temps)

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240923-2024D96-DE

- **Les rendez-vous pour le climat**, dans le cadre des actions du PCAET avec :

↳ Un stand sur la prévention et le tri (recettes zéro déchet, roue du tri) à la Genétouze, le dimanche 24 septembre (65 participants)

↳ Un stand au Poiré-sur-Vie lors de la Bourse aux livres de la CCVB, le samedi 7 octobre (70 participants)

↳ Des opérations de ramassage de déchets ont également été organisées aux Lucs-sur-Boulogne (30 septembre), à Beaufou (8 octobre) et à Saint Etienne du Bois (4 octobre) avec le prêt de matériels (bacs, pinces...) et des animations réalisées par la Cicadelle.

↳ Un atelier zéro déchet intergénérationnel dans le cadre du passeport du civisme, le mardi 5 décembre, à l a Genétouze (30 participants)

3. La mise en place des sacs jaunes numérotées

Afin de lutter contre l'abandon des sacs jaunes sur le domaine public, la Communauté de communes a mis en place l'identification des **sacs jaunes pour la collecte des emballages** depuis novembre 2023.

Les sacs jaunes sont numérotés et attribués personnellement à l'usager.

III. La collecte des déchets : organisation

L'ensemble de la collecte est réalisé en prestation privée. La gestion est confiée à la société Grandjouan Véolia depuis le 1er janvier 2019.

1. Organisation de la collecte en porte à porte

a. Les ordures ménagères

L'organisation

Les ordures ménagères sont collectées au moyen de bacs roulants équipés d'une puce électronique permettant de comptabiliser le nombre de vidages.

Au 31 décembre 2023, la répartition des volumes de bac était la suivante :

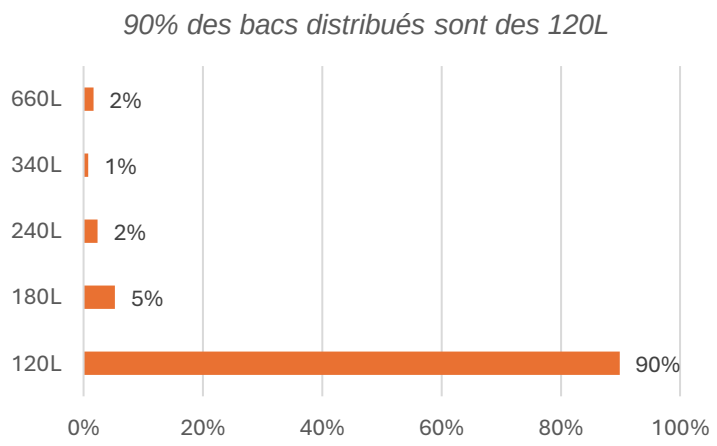

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240923-2024D96-DE

La collecte des ordures ménagères s'effectue principalement en porte à porte tous les 15 jours. Certains professionnels, à la demande, bénéficient d'une collecte hebdomadaire voire deux fois par semaine. Pour connaitre sa semaine de collecte, chaque habitant du territoire reçoit un calendrier de collecte en début d'année.

Le taux de présentation des bacs pour les particuliers

	2021	2022	2023
De 1 à 6 levées	47%	45%	**51%**
De 7 à 9 levées	19%	19%	18%
De 10 à 12 levées	12%	13%	11%
De 13 à 15 levées	9%	9%	8%
> 16 levées	13%	14%	11%

En 2023, 51% des particuliers ont présenté 1à 6 fois leur bac d'ordures ménagères à la collecte.

La maintenance sur les bacs

La maintenance sur les bacs d'ordures ménagères est assurée en régie.

En 2023, **1582 interventions** ont été réalisées :

- **97% pour de la livraison** : nouvelles dotations (48%), échanges de bac (45%), retrait (4%)
- **3% pour des réparations**.

b. Les emballages

La collecte des emballages est effectuée en sacs jaunes. Depuis novembre 2023, ces sacs jaunes sont numérotés et remis gratuitement aux usagers sur présentation de la carte donnant accès aux déchèteries.

Selon les communes du territoire, la distribution des rouleaux est réalisée soit en médiathèque, en mairie, à l'Espace France Services, à l'office du tourisme, en déchèterie ou à la Communauté de communes.

La collecte des emballages est réalisée en porte à porte tous les 15 jours, le même jour que la collecte des ordures ménagères.

2. Organisation de la collecte en point d'apport volontaire

a. Les ordures ménagères

28 colonnes enterrées, équipées d'un double tambour de 80L et d'un contrôle d'accès, sont réparties sur l'ensemble du territoire.

Elles permettent de palier les oublis de collecte, les surplus de déchets ainsi que les apports exceptionnels. Certains usagers (habitat collectif, résidences secondaires) ont fait le choix d'utiliser uniquement ce système de collecte.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240923-2024D96-DE

b. Le verre et le papier

La collecte du verre et du papier est réalisée uniquement en point d'apport volontaire. 163 colonnes à verre et 120 colonnes à papier sont réparties sur le territoire.

c. Le textile

37 conteneurs destinés à la collecte des textiles usagés sont mis à disposition par le Relai Atlantique et 3 bornes par la Croix Rouge.

3. Les déchèteries

a. L'organisation

6 déchèteries, accessibles à tous les habitants, sont réparties sur le territoire : Aizenay, Bellevigny, Le Poiré sur Vie, Les Lucs sur Boulogne, Saint Denis la Chevasse et Saint Paul Mont Penit.

Le gardiennage est effectué en régie avec deux agents par déchèterie. Des agents de chez Tremplin-Acemus pallient les absences éventuelles des agents.

b. Les déchets acceptés

Les déchets acceptés sont les suivants :

- ✓ *Le bois*
- ✓ *Le carton*
- ✓ *Le mobilier*
- ✓ *Les déchets verts*
- ✓ *La ferraille*
- ✓ *Les gravats*
- ✓ *La plaque de plâtre*
- ✓ *Les plastiques souples*
- ✓ *Les plastiques rigides*
- ✓ *Le polystyrène*
- ✓ *Les déchets dangereux*
- ✓ *Les déchets ultimes*
- ✓ *Les déchets électriques et électroniques*

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240923-2024D96-DE

L'accès aux déchèteries est réservé uniquement aux habitants de la Communauté de communes sur présentation de leur carte d'accès. Le nombre de passage est illimité, en revanche, les dépôts sont limités à 2m^3 par jour.

Pour les professionnels, les dépôts sont facturés selon leur nature et leur volume des déchets apportés en déchèterie.

c. Les horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture des déchèteries sont les suivantes :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aizenay		13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30	13h30– 17h30	13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30
Bellevigny	13h30– 17h30		9h-12h 13h30-17h30		13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30
Le Poiré sur Vie	13h30– 17h30		9h-12h 13h30-17h30	13h30– 17h30	13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30
Les Lucs sur Boulogne	13h30– 17h30		13h30– 17h30		13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30
St Denis la Chevasse	13h30– 17h30		13h30– 17h30			9h-12h 13h30-17h30
St Paul Mont Penit	13h30– 17h30	13h30– 17h30	9h-12h 13h30-17h30			9h-12h 13h30-17h30

Les déchèteries sont fermées les jours fériées.

d. Les fréquentations

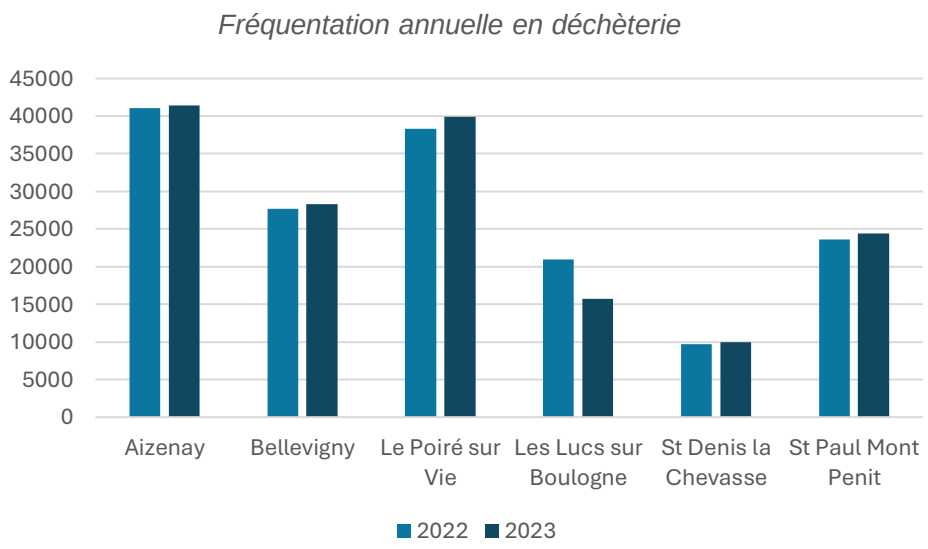

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240923-2024D96-DE

Le contrôle d'accès en déchèterie est mis en place depuis le 1er janvier 2022. Les usagers (particuliers et professionnels) doivent présenter leur badge pour y accéder.

Entre 2022 et 2023, les apports en déchèterie ont légèrement augmenté sur l'ensemble des déchèteries à l'exception de la déchèterie des Lucs sur Boulogne. En effet, ce site est fermé provisoirement depuis mi-septembre pour cause de vandalismes à répétition.

En 2023, sur les 159 806 passages en déchèterie, la répartition des apports est la suivante :

- 26% sur Aizenay
- 18% sur Bellevigny
- 25% sur le Poiré sur Vie
- 10% sur les Lucs sur Boulogne
- 6% sur Saint Denis la Chevasse
- 15% sur Saint Paul Mont Penit

e. Evolution du parc de déchèterie

Un programme de rénovation et de restructuration de l'offre de des déchèteries sur le territoire a été mis en place pour améliorer le service rendu à l'usager.

Ce programme prévoit :

- La création d'une nouvelle déchèterie à Aizenay en remplacement de l'actuelle sur la commune,
- La réhabilitation de la déchèterie du Poiré sur Vie
- La mise en place de la vidéosurveillance sur la déchèterie de St Paul Mont Penit,
- La construction d'une nouvelle déchèterie en zone Est du territoire, en remplacement des déchèteries de Bellevigny, Les Lucs sur Boulogne et St Denis la Chevasse.

Ce projet a démarré avec la construction d'une nouvelle déchèterie sur Aizenay.

Après une phase préparatoire en 2022 (plans de conception, dossiers de demande de permis de construire et ICPE, lancement d'un marché de travaux…), les travaux ont débuté en juillet 2023 pour une réception du chantier prévue en mars 2024.

4. Les équipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

	Papier	Verre	Déchèteries	Textile
Type de contenant	Colonne aérienne	Colonne aérienne	Benne	Borne
Nombre	120	163	6	40
Population desservie	47 424	47 424	47 424	47 424
Ratio contenant / habitant	1 pour 395	1 pour 291	1 pour 7904	1 pour 1186

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240923-2024D96-DE

CITEO recommande un point d'apport volontaire verre ou papier pour 600 habitants.

Refashion (anciennement Eco TLC) préconise une borne textile pour 1500 habitants, ce qui est respecté sur le territoire.

Aussi, le maillage des colonnes sur le territoire de Vie et Boulogne est en adéquation avec les prescriptions des éco-organismes.

Pour les déchèteries, il n'existe pas de ratio connu équipement/habitant mais plutôt une répartition géographique : 1 déchèterie à moins de 15-20 km de chaque usager (recommandations ADEME).

Cette moyenne correspond à la situation des 6 déchèteries sur le territoire.

IV. La collecte des déchets : bilan des tonnages

1. Les données générales

En 2023, 23 461 tonnes de déchets ménagers ont été collectés représentant **495 kg/hab.** contre 502 kg/hab. en 2023 soit une baisse de 7kg/hab.

A domicile : 40.3%

Soit 9449 tonnes collectés

199 kg/hab

En déchèterie : 59.7%

Soit 14 012 tonnes collectés

296 kg/hab

2. Les ordures ménagères (en tonnage et en kg/hab)

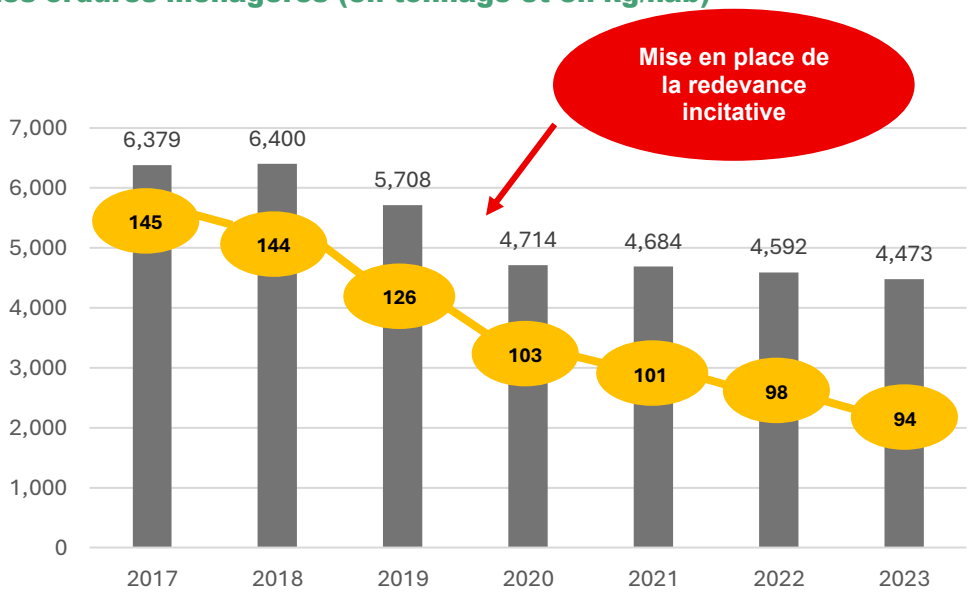

Evolution des tonnages d'ordures ménagères

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240923-2024D96-DE

Après une baisse significative des tonnages d'ordures ménagères en 2019 et 2020 avec la mise en place de la redevance incitative au 1er janvier 2020, la diminution des tonnages est aujourd'hui plus progressive.

En 2023, cela représente 94.3 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant.

3. La collecte sélective

Les déchets concernés par la collecte sélective sont les suivants :

- ✓ Les emballages avec l'extension des consignes de tri
- ✓ Les bouteilles, les flacons et les bocaux en verre
- ✓ Le papier

En 2023, **4976 tonnes** ont été collectées sur l'ensemble du territoire.

a. Les emballages (en tonnage et en Kg/hab)

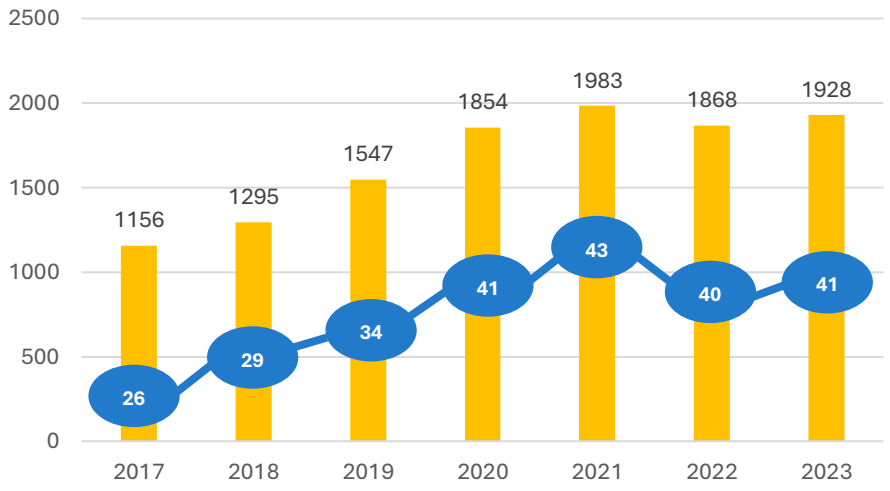

Evolution des tonnages d'emballages

Après une baisse de la quantité d'emballages en 2021 et 2022, les tonnages progessent de 3.2% en 2023.

En 2023, cela représente 41 kg d'emballages par habitant.

b. Le papier et le verre

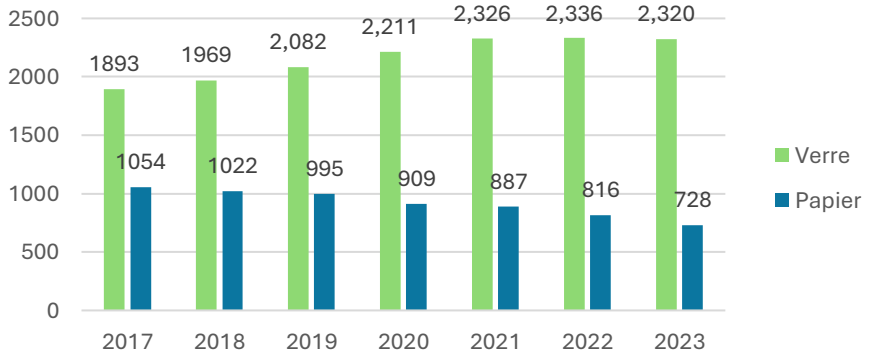

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240923-2024D96-DE

Depuis plusieurs années, les tonnages de papier sont en constante diminution (dématérialisation, suppresion progessive des prospectus….). Pour le verre, les tonnages stagnent depuis 2021.

En 2023, cela représente 15.3 kg de papier par habitant et 48.9 kg de verre par habitant.

4. La collecte en déchèterie

a. Bilan des tonnages 2023

	2 022		2 023		Evolution	
	Tonnages	kg/hab/an	Tonnages	kg/hab/an		
Déchets ELIMINES	**2 105**	**45,0**	**2 012,9**	**42,4**	**-4,4%**	↘
Déchets ultimes	1 982	42,4	1 900	40,1	-4,2%	↘
Déchets dangereux	103	2,2	95	2,0	-7,9%	↘
Amiante	20	0,4	19	0,4	-8,3%	↘
Déchets VALORISES	**11 771**	**252**	**11 998**	**253**	**1,9%**	↗
Bois	710	15,2	739	15,6	4,2%	↗
Carton	636	13,6	639	13,5	0,5%	→
Ameublement	1 266	27,1	1 360	28,7	7,4%	↗
Déchets végétaux	4 337	92,7	4 632	97,7	6,8%	↗
Déchets Electriques et Electroniques	436	9,3	437	9,2	0,3%	→
Ferraille	548	11,7	490	10,3	-10,5%	↘
Gravats	3 551	75,9	3 425	72,2	-3,6%	↘
Plaques de plâtre	79	1,7	107	2,3	36,2%	↗
Plastique rigide	130	2,8	112	2,4	-13,6%	↘
Plastique souple	8	0,2	10	0,2	14,9%	↗
Polystyrène	14	0,3	13	0,3	-5,3%	↘
Souches	16	0,3		0,0	-100,0%	↘
Déchets dangereux	41	0,9	33	0,70	-17,7%	↘
TOTAL Déchèterie	13 876	297	14 011	295	1,0%	→

71% des tonnages en déchèterie concernent les flux **déchets verts / gravats / tout venant**.

14 011 tonnes de déchets ont été apportés sur les 6 déchèteries du terrioire en 2023, représentant en moyenne **295 kg/hab**.

En 2023, 85.6% des déchets issus des déchèteries sont valorisés et 14.4% des déchets sont éliminés, une amélioration par rapport à l'année 2022 car le ratio était de 84.4% de déchets valorisés pour 15.2% déchets éliminés.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240923-2024D96-DE

b. Evolution des tonnages collectés par déchèterie (hors déchets dangereux)

Déchèterie	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Evolution 2022/2023	
Aizenay	3546	3547	0%	➔
Bellevigny	1829	1966	7%	↗
Le Poiré sur Vie	2845	3120	9%	↗
Les Lucs sur Boulogne	1814	1524	-19%	↘
St Denis la Chevasse	673	774	13%	↗
St Paul Mont Penit	3024	2953	-2%	➔
Total	**13732**	**13884**	**1%**	➔

3 déchèteries sur 6 augmentent en tonnages en 2023 : Bellevigny, Le Poiré sur Vie et St Denis la Chevasse.

Ceci peut s'expliquer par le fait que la déchèterie des Lucs sur Boulogne est fermée depuis mi-septembre, un transfert des déchets s'est ainsi produit.

c. La Recyclerie Cœur Vendée

Depuis 2016, la communauté de communes Vie et Boulogne soutient financièrement la Recyclerie Cœur Vendée avec le Pays des Achards et la Roche Agglomération.

La déchèterie de Saint Paul Mont Penit est le seul point de collecte du territoire.

En 2023, 5 268 kg d'objets (vaisselle, décoration, jeux, meubles, puériculture) ont été détournés.

5. La collecte des textiles, linges, chaussures (TLC)

36 bornes destinées à la collecte des textiles, linges, chaussures usagées sont mise à disposition par le Relai Atlantique sur le territoire.

En 2023, l'association a collecté 278 tonnes de textile représentant 5.87 kg/hab.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240923-2024D96-DE

6. Bilan : répartition par type de déchets et comparaison aux données départementales

Année 2023	Tonnages CCVB	CCVB kg/hab/an	Vendée kg/hab/an	Ecart kg/hab/an
Ordures ménagères	4474	94,3	130,8	-36,5
Emballages	1928	40,7	41,7	-1
Papier	728	15,3	15,1	0,2
Verre	2320	48,9	51,2	-2,3
Déchèteries	13884	292,8	338,6	-45,8
Total	**23333**	**492**	**577**	**-85**

En 2023, **23 333 tonnes de déchets ont été collectées** sur le territoire de Vie et Boulogne soit en moyenne 492 kg/hab/an.

Comparés aux tonnages départementaux, **la production totale est inférieure de 85 kg par habitant dont 36.5 kg** par habitant en moins en ordures ménagères (même chiffre qu'en 2022).

V. Le traitement des déchets

1. Les sites de traitement

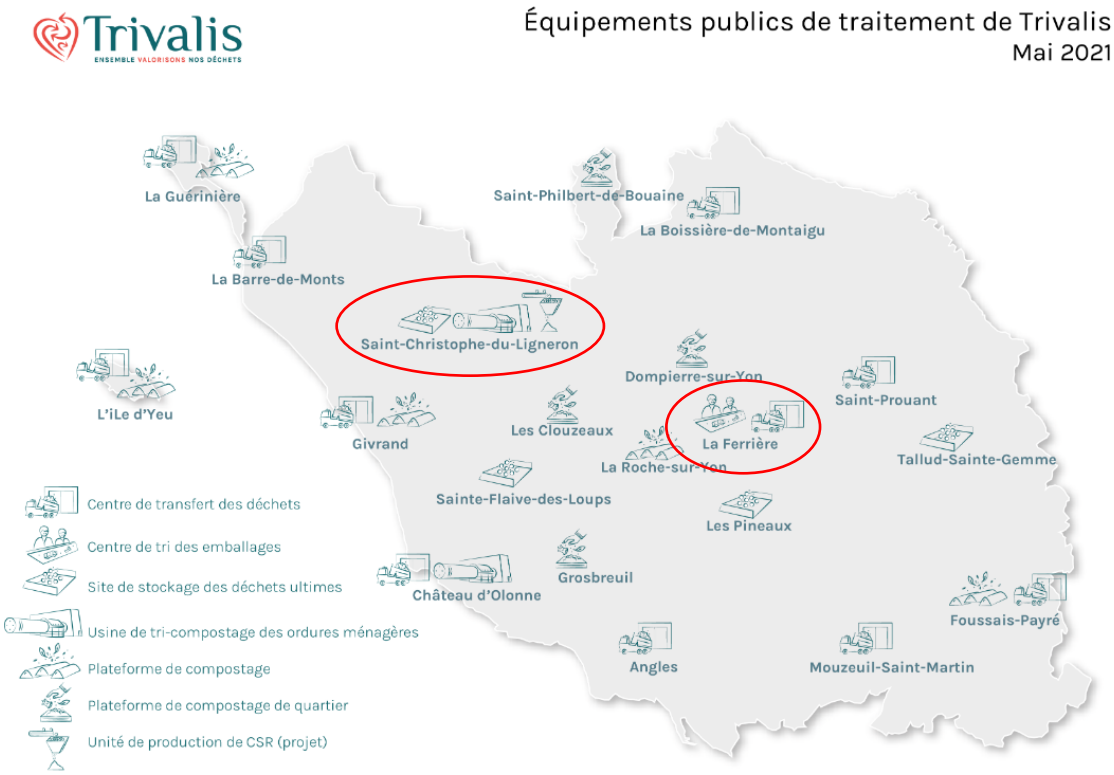

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240923-2024D96-DE

Pour les ordures ménagères

Les ordures ménagères sont traitées sur le site UVEOR (Unité Energétique de Valorisation des Ordures Résiduelles) situé à St Christophe du Ligneron.

Pour la collecte sélective

Les emballages sont traités au centre de tri départemental Vendée Tri situé à la Ferrière. Ils sont triés selon leur nature (plastique, carton, acier, aluminium…) pour être ensuite envoyés dans des usines de recyclage reparties en France et en Europe.

Le papier et le verre sont stockés à Vendée pour être, ensuite, directement envoyés dans des usines de recyclage.

2. Les tonnages du territoire traités en centre d'enfouissement (site de Sainte Flaive Les Loups)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'enfouissement	*14%*	*13%*	*12%*	*9%*	*8%*	*8%*	*8%*	*8%*	*8%*	*8%*	*9%*	*9%*	*8%*	*8%*
Tonnage enfouis (en tonnes)	2778	2946	2612	2071	1875	1950	1936	1949	1927	1945	2076	2212	1982	1900
Indice de réduction des quantités	Base 100	6%	-6%	-25%	-33%	-30%	-30%	-30%	-31%	-30%	-25%	-20%	-29%	-32%

L'objectif de la loi TELCV est de diminuer l'enfouissement de 30% entre 2010 et 2020 et de 50% à l'horizon 2050.

Depuis, les 3 dernières années, les tonnages à enfouir diminuent grâce à la baisse des tonnages de déchets ultimes en déchèterie.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240923-2024D96-DE

PARTIE II : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

I. Les modalités d'exploitation

1. L'organisation du service

	OMR	Emballages	Papier	Verre	Déchèteries
Fréquence de collecte	C0.5	C0.5	C0.5	C0.5	**6 déchèteries** En régie
Collecte	**Porte à porte** Prestataire : Véolia	**Porte à porte** Prestataire : Véolia	**Apport volontaire** 120 PAV Prestataire : Véolia	**Apport volontaire** 163 PAV Prestataire : Véolia	
Transport	Géré par le syndicat départemental Trivalis	Géré par le syndicat départemental Trivalis	Géré par le syndicat départemental Trivalis	Géré par le syndicat départemental Trivalis	Géré par le syndicat départemental Trivalis
Traitement	**UVEOR Trivalandes** géré par Trivalis	**Vendée Tri** à la Ferrière géré par Trivalis	**Valorisation par recyclage**	**Valorisation par recyclage**	**Divers traitements** gérés par Trivalis

2. Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestataire	Nature de la prestation	Durée	Montant de la prestation	Echéance
Grandjouan Véolia	Collecte des déchets ménagers	5 ans reconductible 2 fois	Sans maximum et maximum	31/12/2025
Tremplin	Remplacement des agents de déchèterie	3 ans	250 000 € HT	26/04/2025
Socoplast	Fourniture de sacs jaunes	3 ans	Maxi : 200 000€ HT	21/12/2024
PTL	Fourniture de sacs jaunes numérotés	4 ans	Maxi : 800 000€ HT	17/03/2027
ESE	Fourniture des bacs roulants et puces RFID	4 ans	Maxi : 200 000€ HT	22/03/2026
TRADIM SAS	Fourniture d'un logiciel de gestion de la RI	5 ans	Maxi : 60 85 € HT	31/12/2023
SULO	Fourniture de colonnes enterrées	3 ans	Maxi : 200 000€ HT	8/03/2026

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240923-2024D96-DE

II. Le coût du service et son financement

1. Le montant annuel global des dépenses liées au fonctionnement du service et aux investissements

SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES 4 682 898 €		RECETTES 5 122 382 €
Opérations réelles :			
Chapitre 011 : *Charges à caractète général*	1 931 935 €	**Chapitre 002 :** *Résultat reporté de fonctionnement*	679 586 €
Chapitre 012 : *Charges de personnel*	707 185 €	**Chapitre 70 :** *Prestations de service (redevance incitative)*	4 277 714 €
Chapitre 65 : *Autres charges de gestion courante (cotisation Trivalis, créances éteintes + non valeus)*	1 755 416 €	**Chapitre 75 :** *Autres produits de gestion courante*	10 431 €
Chapitre 66 : *Charges financières*	4 201 €		
Chapitre 67 : *Charges exceptionnelles (annulation de titres)*	18 716 €	**Chapitre 77 :** *Produits exceptionnels (régularisation Trivalis, aides ADEME)*	123 174 €
Opérations d'ordre :			
Chapitre 042 : *Amortissements des biens acquis*	265 445 €	**Chapitre 042 :** *Amortissements des subventions reçus*	31 477 €

SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES 1 049 290 €		RECETTES 1 288 902 €
Opérations réelles :			
Chapitre 016 : *Emprunts*	20 000 €	**Chapitre 001 :** *Excédent antérieur reporté*	851 864 €
Chapitre 020 : *Immobilisations incorporelles*	22 433 €	**Chapitre 10 :** *FCTVA*	81 849 €
Chapitre 021 : *Immobilisation corporelles (biens mobiliers, terrains…)*	183 851 €	**Chapitre 13 :** *Subventions d'investissement*	2 104 €
Chapitre 023 : *Construction*	703 888 €		
Opérations d'ordre :			
Chapitre 040 : *Amortissements des subventions reçues*	31 477 €	**Chapitre 040 :** *Opérations d'ordre de transfert entre section*	265 445 €
Chapitre 041 : *Construction*	87 641 €	**Chapitre 041 :** *Opérations patrimoniales*	87 641 €

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240923-2024D96-DE

2. La nature des charges et des produits de fonctionnement

Le service Gestion et valorisation des déchets, accompagné par l'ADEME et un cabinet d'études et conseil spécialisé dans le domaine de l'environnement, réalise chaque année, depuis 2017, une matrice des coûts appelée COMPA COUT.

Elle permet d'exprimer les coûts du service déchets en s'appuyant sur les données comptables de la collectivité. Un certain nombre d'opérations de retraitement est toutefois effectué pour se rapprocher au mieux du coût de gestion du service.

Le coût aidé correspond à l'ensemble des charges (structure, collecte, transport…) moins les produits industriels (vente de matériaux…), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.

Charges HT 2023	**€**	**€/habitant**
Charges de structure	228 250	5,04
Charges de communication	30 420	0,67
Charges techniques	5 047 655	113
Prévention	*73 999*	*1,63*
Précollecte et collecte	*2 340 063*	*52,80*
Transfert et transport	*824 230*	*18,20*
Traitement	*1 809 363*	*39,95*
TOTAL des charges	**5 306 325**	**118,29**
Produits 2023	**€**	**€/habitant**
Produits industriels *(vente matériaux …)*	450 204	9,94
Soutien des éco organismes	865 459	20,01
Aides	109 928	1,53
TOTAL des produits	**1 425 591**	**31,48**
Coût aidé HT	**3 880 734**	**86,81**
Financement du service	**€**	**€/habitant**
Contributions usagers	4 176 908	92,21
Contributions professionnels	8 242	0,18
TOTAL du financement	**4 185 150**	**92,39**

En 2023, le coût aidé par habitant pour la gestion des déchets s'élève à 86.81€HT. Au niveau national, ce coût pour le milieu considéré (mixte rural) est de 103€ HT/habitant.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024
Reçu en préfecture le 27/09/2024
Publié le
ID : 085-200072882-20240923-2024D96-DE

3. Le financement du service

Depuis le 1er janvier 2020, le service est financé auprès des usagers par la Redevance Incitative. Cette redevance doit *permettre de financer l'ensemble des dépenses du service.*

La facturation est réalisée « à la levée ». Elle comprend une part fixe, l'abonnement au service de gestion des déchets, et une part variable dite « incitative », calculée en fonction du nombre de présentation du bac à la collecte.

Les tarifs de la redevance incitative sont présentés ci-dessous :

Montant annuel de la redevance incitative pour les usagers disposant d'un bac individuel

Volume du bac	Montant annuel de l'abonnement 6 levées incluses	Montant de la levée supplémentaire à partir de la 7ème levée
120 litres	166 €	5 €
180 litres	247 €	6 €
240 litres	327 €	7.50 €
340 litres	466 €	10.50 €
660 litres	632 €	12 €

Montant annuel de la redevance incitative pour les usagers utilisant seulement les colonnes enterrées pour la collecte des ordures ménagères

Volume du tambour	Montant annuel de l'abonnement 15 levées incluses	Montant de la levée supplémentaire à partir de la 16ème levée
80 litres	166 €	1.90 €

Montant de l'ouverture du tambour de la colonne enterrée pour la collecte complémentaire des ordures ménagères

Volume du tambour	Montant du dépôt
80 litres	2 €